cent. Les Négocians de Leipfick redoutent l'exécution du projet. Par le réglement fait dans cette dérniere Ville touchant la mendicité le 29 Février, il eſt défendu de mendier, de laiſſer entrer des Etrangers inutiles, de loger perſonne, hors le tems de Foire, ſans en avertir le Secretariat de la Ville, de donner des aumônes dans les rues, attendu qu'il y a des lieux marqués pour les recevoir & les diſtribuer. Aux charités particulieres, on joint des collectes publiques.

ITALIE.

De Florence, *le 27 Mars.*

On éprouve à Naples, par rapport à l'approviſionnement de l'huile, ce qu'on y a ſouvent éprouvé par rapport aux approviſionnemens de grains & autres denrées confiés à des Magiſtrats, à des Officiers, à des Compagnies, à des Corps privilégiés. Il a fallu permettre un emprunt de deux cens mille écus, fixer le prix de la denrée, créer une Députation nouvelle pour adminiſtrer cette partie, ſoumettre les Marchands à telles fournitures &c. &c. &c. La Ville avoit même demandé un nouveau privilege excluſif pour dix ans, l'application de certaines aumônes à cet objet &c. Les ſoins du commerce ſont bien onéreux pour ceux qui ne ſont pas Commerçans; & les approviſionnemens en deviennent bien incertains & bien chers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Avril.*

Extrait d'une Lettre de Lisburne dans le Nord de l'Irlande, datée du 22.

» La confuſion augmente de jour en jour » dans cette malheureuſe Province par le » ſoulevement de la populace, à cauſe de la » dureté avec laquelle elle eſt traitée par » les Seigneurs Terriens. Opprimée ſous » le joug de la tyrannie & réduite au plus » affreux déſeſpoir, elle eſt contrainte de » recourir aux armes pour emporter par la » force ce qu'elle n'a pu obtenir par les » ſupplications. Ce déſordre provient des » entraves qui ont été miſes ſur le commerce de ce pays & qui ont laiſſé ſans ouvrage » une grande quantité d'Artiſans. De-là eſt » venue cette hauſſe conſidérable des terres » portées au double & même au triple de » leur valeur intrinſeque; car lorſqu'un » bail eſt expiré, les Seigneurs Terriens ne » conſentent à le renouveller que moyennant un pot de vin que les pauvres Fermiers ſont dans l'impuiſſance de payer. » Quelle eſt la reſſource de ces malheureux » arrachés de leurs habitations...? Ils n'ont » que deux partis à prendre, ou d'aller » chercher un aſyle dans les déſerts de l'Amérique, ou de reſter ici pour groſſir le » nombre des ſéditieux. Telle eſt la vraie » cauſe des troubles de ce pays-ci. Dieu ſeul » ſçait quelle en ſera l'iſſue ».

On écrit de Caithneſſ en Ecoſſe que la meſure de farine qui ſe vend ordinairement 6 shellings, en a valu 12 à la S. Martin, & en vaut actuellement 14. L'énorme quantité de neige tombée dans le pays pendant neuf ſemaines a entraîné la cherté des denrées & un grande perte de beſtiaux.

Suivant une lettre de Woodbridge, Comté de Suffolck, il eſt impoſſible de décrire la détreſſe dans laquelle ſe trouve le pauvre, par le défaut de pain, après une très-bonne récolte. On prétend que pluſieurs Fermiers ont leur bled de deux ans & qu'ils ne l'apportent point au Marché, ſous prétexte qu'ils en tireront meilleur parti à Londres, mais dans le fait pour le porter en pays étrangers. Cette aſſertion n'a pas l'ombre de la vraiſemblance, puiſqu'ils n'en retireroient certainement pas ailleurs autant de profit que ſur les lieux mêmes. Mais ces bruits ſervent à émeuter le Peuple qui, dans cette prévention, a pillé & brûlé un bâtiment chargé de grains, ce qui n'en attirera certainement pas au Marché.

Pendant que Londres manquoit abſolument de charbon, il y en avoit ſept cens bateaux chargés à Shields & à Sunderland, mais retenus par les vents contraires. Attendu la cherté des denrées, les bateliers étoient dans une ſituation déplorable, & il a fallu que les Propriétaires formaſſent une ſouſcription en leur faveur. L'on demandera enſuite pourquoi le charbon eſt ſi cher, & l'on ne voudra pas ſçavoir qu'il a beaucoup coûté.

La Société d'Emulation donnera trois Prix de 25, 15 & 10 guinées, à ceux qui avant le mois de Novembre 1774, auront

recueilli la plus grande quantité de garance ſur un acre de terre.

On équipe 36 bâtimens en Hollande & 4 à Hambourg pour la pêche de la baleine dans le détroit de Davis.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Avril.*

Dans le courant de Mars, il n'eſt ſorti de ce Port que 988 barriques 7 quarts de ſucre brut, & 2405 bar. 95 quint. de ſucre blanc. L'exportation de l'indigo a été de 79,283 l.; celle du café de 1,522,663; celle du cacao de 32,840; celle du rocou de 5230. Depuis le commencement du même mois juſqu'au 1 Avril, le *Héros*, la *Garonne*, le *Duc de Duras*, le *Grand Don de Dieu*, le *S Nicolas*, *l'Economie*, la *Biche*, le *Zéphir*, le *Maupou*, la *Belle Iris*, le *Chevalier de Valliere*, le *Jeune-Louis*, le *Jean-Marie*, *l'Heureuſe Jeanne*, les *Deux-Freres*, le *Fortune*, le *Bacchus*, *l'Aimable-Hélene*, le *Pollux*, le *Grand Alexandre*, la *Solle*, la *Félicité*, le *Trajan*, ſont arrivés des Iſles de l'Amérique. Cependant les prix des marchandiſes de ces contrées ne varient preſque pas. Nous avons reçu de petites quantités de grains de Marans. Il eſt ſorti, dans le même intervalle 633 quintaux de ſeigle, 1725 d'avoine &c.

D'Aix (*en Provence*), *le 9 Avril.*

Le 11 du mois dernier, le Parlement a enregiſtré l'Edit du Roi du mois de Février 1770, portant que pour rétablir & faciliter la circulation des eſpeces, le denier de la conſtitution ſera & demeurera fixé à raiſon du denier vingt du Capital, tel qu'il étoit avant l'Edit de Juin 1768 qui l'avoit fixé au denier vingt-cinq.

De Clermont-Ferrand, *le 10 Avril.*

L'Arrêt de Réglement ci-devant annoncé, par lequel le Conſeil Supérieur a ordonné, d'après des expériences authentiques, que le pain blanc de premiere fleur ſeroit taxé à un denier par livre numéraire du prix du bled réduit au ſeptier de Paris; & le pain bis à un tiers de moins, en y ajoutant quelques deniers pour le bénéfice de fabrication, a été affiché dans toutes les Villes du reſſort. Immédiatement après, le pain qui à Clermont & à Moulin, étoit taxé à 4 ſous la livre, l'a été à 3 ſ. 3 den.; dans les petites Villes, comme à Saint-Pourçain, il l'a été à 3 ſ. C'eſt au Bailli de cette derniere Ville que l'on eſt principalement redevable de cette ſalutaire opération. Ce Magiſtrat s'étant apperçu que l'uſage reçu dans la Province de fixer le taux du pain à autant de deniers que la meſure de bled ſe vendoit de ſous, tenoit le pain à très-haut prix lors même que le bled étoit à bon marché, avoit fait faire pluſieurs expériences qui s'étoient trouvées conformes à celles que l'Auteur de *l'Avis au Peuple ſur ſes premiers beſoins* rapporte; & en conſéquence il avoit changé la taxe du pain, quoiqu'ayant des grains à vendre, il eût intérêt à laiſſer augmenter le prix de la denrée. Les Boulangers avoient interjetté appel de cette Ordonnance à la Sénéchauſſée de Riom. M. le Procureur Général du Conſeil Supérieur interjetta lui-même appel de la Sentence de la Sénéchauſſée pour que l'affaire ne traînât point en longueur: & c'eſt ſur le réſultat de nouvelles expériences conformes aux premieres que la Cour a rendu l'Arrêt de Réglement. Depuis ce tems-là, les grains ont baiſſé, le pauvre a été fort ſoulagé, & les Habitans de l'Auvergne & du Bourbonnois recueillent les fruits précieux de l'inſtruction que les Magiſtrats doivent par-tout ſi efficacement encourager, protéger & conſulter, s'ils ne veulent être les aveugles complices de l'ignorance dont les Peuples ſont les déplorables victimes.

De Saintes, *le 10 Avril.*

Peut-être ſera-t-il utile de faire connoître la maniere dont les mendians valides ſont gouvernés dans notre *Depôt* Si l'on fait mieux ailleurs, c'eſt fournir aux autres l'occaſion de nous apprendre à mieux faire. Lorſqu'on a reconnu dans ces Priſonniers une bonne envie de travailler, on leur permet d'aller dans la Ville demander à être employés. Il y en a qui nettoyent la place du Marché; chaque Marchand leur donne un liard ou deux, D'autres vont deux

ou trois fois par ſemaine chercher les alimens que Madame l'Abbeſſe fait diſtribuer. On n'entend pas dire qu'aucun de ces malheureux ſe comporte mal. Un d'entr'eux veille à ce qu'ils ne s'enfuyent pas, & la précaution devient inutile, car ils aiment à ſe retirer le ſoir dans un aſyle qui ne leur offre plus que des avantages. Il reſte toujours dans le Dépôt un grand nombre d'hommes & de femmes qui travaillent à de petits ouvrages; ils en retirent un bénéfice aſſez encourageant. On en voit qui, réclamés par leurs parens, leurs voiſins, leurs protecteurs, emportent, en ſortant, juſqu'à 50 & 60 livres en argent: ajoutez à cela le goût du travail. Il y a malheureuſement beaucoup de maladies dans le Dépôt; les beaux jours y rameneront la ſanté.

De Lille, *le* 12 *Avril*.

Les bleds & les colſats offrent la perſpective d'une abondante récolte, & promettent une forte diminution de prix, d'autant plus déſirable que leur cherté ſoutient celle des autres denrées.

Le régime réglémentaire eſt toujours variable, & ſes variations ne ceſſent de déconcerter le commerce. Les Magiſtrats de la Ville ont jugé néceſſaire de ſuſpendre l'exécution de leur Ordonnance du 19 Octobre 1771, concernant les marchés aux veaux & aux jambons, & de changer le tarif des ſalaires des vingt hommes des rivages, arreté par leur Ordonnance du 11 Janvier. En prohibant, privilégiant, taxant & réglant, on en eſt évidemment au moins dans un danger prochain de bleſſer les intérêts de quelqu'une des parties, ſans parler de la léſion des droits, tandis que dans tous les points ſur leſquels cette méthode ne s étend pas, les intérêts libres ſe mettent en équilibre d'eux-mêmes.

D'Arras, *le* 12 *Avril*.

Les bleds commencent à baiſſer notablement dans divers cantons de la Province: on eſt obligé de s'en défaire, d'un côté par la qualité des grains qui n'étoient pas de garde, de l'autre par les apparences de la plus ſuperbe récolte que l'on ait vue depuis long-tems. En nous conſolant par ces douces eſpérances, nous devons élever la voix pour réclamer la juſtice contre un abus révoltant qui accélèreroit avecrapidité la ruine de notre floriſſante Agriculture, s'il étoit plus long-tems toléré.

On force, oui l'on force les gros Fermiers à fournir des chevaux, & même des ſemences aux pauvres Laboureurs moyennant une rétribution arbitrairement réglée. L'équité même ſe laiſſe ſéduire, ou du moins elle balance entre le droit des uns & le beſoin des autres. On dit, *ces Laboureurs ſont pauvres*, mais la pauvreté ne donne pas le droit de diſpoſer de la propriété d'autrui; ſi elle donnoit ce droit, elle pourroit contraindre les riches à fournir à toutes ſes néceſſités, les richeſſes lui appartiendroient; ſi elle donnoit ce droit, il vaudroit mieux obliger les Propriétaires à faire des avances à ces Payſans que les Cultivateurs, car l'uſage de leur argent eſt bien plus libre que celui des fonds du Fermier, & les Propriétaires des champs ſont bien plus intéreſſés ſans doute que les étrangers à leur culture. Les Cultivateurs ne ſont pas aſſez inſenſés pour entretenir plus d'inſtrumens aratoires que leur tenement n'en exige. En leur arrachant des mains leurs outils, on préjudicie donc à leur exploitation, on affoiblit leurs récoltes, on détruit les atteliers de cette floriſſante culture qui diſtingue notre Province entre les Provinces agricoles. Il eſt vrai que ſi l'on n'aide ces pauvres Payſans, leurs champs pourront reſter en friche: cependant il ſeroit abſolument poſſible de les travailler à la bêche; mais il ſeroit plus naturel que les Propriétaires vinſſent à leur ſecours, & enfin dans aucun cas, il ne ſeroit juſte & avantageux de ruiner de gros Fermiers & de détruire de fortes exploitations, pour entretenir de ſimples Laboureurs & cultiver de petits coins de terre. Il ne ſe peut qu'un attelier monté pour exploiter telle étendue de terrein, ſerve encore à exploiter des champs étrangers & épars; c'eſt un double emploi: il ne ſe peut que quand un attelage affecté à telle culture, ſera diverti de ſa deſtination pour être conduit ailleurs, cette culture ne ſouffre & ne ſe détériore: il ne ſe peut qu'une pareille ſurcharge impoſée ſur un Entrepreneur, n'entraîne à la fin ſa ruine, quelque légere qu'elle puiſſe paroître d'abord. Ce n'eſt pas tout; par ce funeſte abus on réduit les gros Fermiers à la néceſſité ou d'abandonner leur

profeſſion, ou de payer des fermages exceſſifs, parce que le pauvre Payſan, qui n'a point d'attelier à entretenir, met l'enchere ſur le loyer des terres, & que cette enchere fait la loi aux Cultivateurs. Eh! conſervons ces hommes précieux; leurs richeſſes rurales font la richeſſe de la Province, le ſort des riches, & la reſſource des pauvres. Que deviendrions-nous ſi par des ſpoliations ils tomboient dans la claſſe de ces Payſans dénués d'avances, ou ſi par dégoût ils laiſſoient tomber l'Agriculture dans les mains de ces derniers, que deviendrions-nous? Qu'on ne diſe pas, que ſans leurs chevaux, leurs inſtrumens & leurs ſemences, les terres des pauvres ne pourroient contribuer à l'impôt: il eſt certain que le champ qui ne produira rien, ne le payera pas; mais l'impôt eſt proportionné au produit de l'exploitation générale; mais il y a d'autres voies à prendre pour mettre ou tenir ces champs en valeur; mais pour en tirer un impôt, il ne faut pas détériorer la culture qui en paye la plus forte partie; mais cette taille ſera repartie ſur les forts Cultivateurs eux-mêmes, & s'ils ont un intérêt à la rejetter ſur les autres, en leur fourniſſant des inſtrumens de labour, ils leur en fourniront. Enfin ſous quelque aſpect que l'on conſidére cette pratique, elle eſt tout-à-fait injuſte & déſaſtreuſe. Ces conſidérations ſouverainement importantes frapperont & l'Autorité tutelaire, ſi attentive à maintenir la juſtice & à protéger l'Agriculture, & les Etats qui veillent avec tant de ſoin au bonheur des Peuples & à la proſpérité de la Province, & les Tribunaux qui ſont animés du même eſprit. Le mal eſt grave, le remede ne ſçauroit être trop prompt.

Dans la derniere Aſſemblée générale de MM. les Députés généraux & ordinaires des Etats de la Province d'Artois, en ſuivant leur tendre intérêt pour le beſoin de l'humanité, ont réſolu de faire ouvrir dans cette ville, pour le ſoulagement des campagnes, un cours de démonſtration de l'Art des accouchemens, & d'entretenir aux frais de la Province dans cette Ecole, ſix femmes de l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans, pourvues de certificats de bonnes mœurs, intelligence & capacité. Il ſera auſſi envoyé à l'Ecole du ſieur Varoquet, Démonſtrateur d'Accouchement à Lille, quatre femmes qui y feront pareillement entretenues, pendant un an, aux frais de la Province.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Charlemagne, Fermier Général à Bobigny, près Pantin, le 4 Avril 1772. A M. le Docteur, de l'Academie des Arts de Londres, des Sociétés d'Agriculture de Rennes, Rouen, Limoges &c, Régiſſeur du Guémadeuc en Pléneuf, proche Lamballe.

J'ai préſenté Jeudi dernier, Monſieur, à la Société Royale d'Agriculture de Paris, dont j'ai l'honneur d'être Membre, les pieds de bled que vous m'avez envoyés des landes que vous cultivez dans vos terres de Bretagne. On les a examinés avec admiration: je les ai meſurés & j'ai trouvé qu'ils avoient deux pieds de hauteur: ce qui m'a ſurpris, c'eſt que malgré cette prodigieuſe grandeur, les fanes ne paroiſſent pas incliner à entraîner les épis, ce qui annonce la plus abondante des récoltes. En examinant, nous avons trouvé qu'un des pieds avoit onze tubes & produiſoit par conſéquent onze épis, que j'eſtime, pour ne pas multiplier les êtres, à chacun au moins vingt-cinq grains de bled, ce qui produiroit deux cens ſoixante-quinze pour un. On a vu quelquefois plus dans des jardins ſur des couches; mais en plaine, des journaux ſemblables ſont une merveille. Je ſuis très-flatté que vous réuſſiſſiez auſſi-bien avec les trois Garçons Laboureurs que je vous ai envoyés à Pléneuf.

J'arrive de l'Ecole d'Agriculture d'Annelle, conduite ſous les principes de M. Sarcey de Sutieres; j'ai vu la plus belle culture poſſible, ſes bleds infiniment ſupérieurs à ceux de tous ſes voiſins. Mais ils ſont de beaucoup inférieurs à vos bleds de Pléneuf, & j'eſpere en faire le voyage à la moiſſon pour les voir.

Permettez que j'aie l'honneur d'être avec l'attachement ſincere & l'eſtime la plus véritable &c. *Signé*, Charlemagne.

II.

Maniere d'empêcher l'huile de fumer &c.

Perſonne n'ignore combien l'uſage de l'huile eſt préférable, pour les gens d'étude,

à celui de la chandelle & même de la bougie ; cependant l'huile ordinaire n'eſt pas exempte d'inconvéniens ; elle exhale des vapeurs déſagréables & nuiſibles ; on peut y remédier de la maniere ſuivante. On met dans un vaſe de terre de l'eau de puits ou de fontaine, en obſervant qu'il n'y ait qu'autant d'eau & de ſel qu'il en faut pour que le ſel ſe diſſolve ſans que l'eau en paroiſſe changée. On trempe dans cette eau ſalée une mêche que l'on laiſſe enſuite ſécher avant que de la placer dans la lampe. Enſuite on verſe dans une bouteille égale quantité d'huile & de cette eau, & l'on laiſſe repoſer la bouteille. Cela fait, on peut verſer le mêlange dans la lampe, il donnera beaucoup de clarté ſans fumée & ſans odeur. Il eſt à remarquer que par cette méthode, on conſume beaucoup moins d'huile. Toutes les huiles propres à éclairer ſont ſuſceptibles de ce correctif.

III.

Nouvel inſtrument de Mathématique propre pour les Arpenteurs &c.

Le P. Touſſaint de Saint-Marcel, Carme déchauſſé du Couvent de la rue de Vaugirard à Paris, eſt Auteur d'un nouveau compas de proportion & de réduction qui mérite l'attention des Mathématiciens. MM. de l'Académie des Sciences ont reconnu que cet inſtrument réuniſſoit tous les uſages des compas de réductions & de proportions ordinaires, & qu'il leur donnoit plus d'étendue & d'exactitude avec plus de facilité. Avec ce compas, on eſt en état, ſans avoir aucune connoiſſance des Mathématiques, de réſoudre ſur le champ pluſieurs problêmes de Géométrie-pratique, comme de lever un plan ſur un côteau au graphometre, de le rapporter géométriquement ſur le papier, de le calculer trigonométriquement, opération qui a toujours fort embarraſſé les Arpenteurs. On peut s'adreſſer pour le voir ou ſe le procurer, ſoit à l'Auteur, ſoit à M. *Bernier, Ingénieur pour les inſtrumens de Mathématiques, au Niveau, Quai de l'Horloge du Palais.* Le P. Touſſaint a auſſi un compas de calibres, qui marque les poids & diametres des boulets, & le calibre des pieces, conformément aux derniers réglemens. Outre ce compas propre pour l'Artillerie de terre, il en a fait un autre pour l'Artillerie de mer.

IV.

Remede contre l'épizootie.

On s'eſt ſervi avec le plus grand ſuccès, dans la Baſſe Autriche, d'un remede très-ſimple contre la mortalité qui y regnoit derniérement parmi les beſtiaux. Ce remede eſt compoſé de craie de Cologne, de poivre long en égale quantité, qu'on réduit en poudre ſéparément. La doſe pour un bœuf ou un taureau eſt de deux onces, pour une vache d'une once, pour un veau au-deſſus d'un an d'un peu plus qu'une demi-once, & pour un veau récemment ſevré de la ſixième partie d'une once. On leur fait avaler cette poudre le matin entre deux morceaux de pain. Comme elle leur répugne par ſon mauvais goût, il faut faire enſorte d'empêcher qu'ils ne la rejettent. On leur en donne trois doſes en cinq jours, c'eſt-à-dire, chacun à un jour d'intervalle, en obſervant de ne laiſſer manger que deux heures après. Ce remede n'empêche point qu'on ne les nourriſſe d'ailleurs comme à l'ordinaire.

V.

Nouvelle Fabrique de verres de Bohême.

» Depuis ſix mois il s'eſt établi à Fere en » Tardenois, à vingt lieues de Paris, une » Verrerie Royale, dans laquelle on ne fa- » brique que des verres à vitre, connus ſous » le nom de verre d'Alſace & verre de Bo- » hême ; ces deux eſpeces de verre ſont d'une » qualité ſupérieure ; ne ſont point ſujettes » à ſe rougir ni calciner, & conſervent leur » tranſparent malgré le ſoleil & l'humidité ; » ils ſont ſinguliérement doux à la coupe. » Le Magaſin de ces verres eſt à Paris rue » Thevenot ; il s'y en trouve, ainſi qu'à » Fere, de toutes grandeurs : on peut avoir » les commandes au bout de quinze jours ; » avantage qu'on ne trouve pas dans toutes » les autres Verreries éloignées. On fait » des envois pour les Provinces, & le prix » de ces verres n'eſt pas plus haut que celui » des autres Verreries. On prie les perſon- » nes qui voudront ſe ſervir de ces verres » d'envoyer leurs Vitriers pour s'aſſurer da- » vantage de leurs qualités ; on prie auſſi » d'affranchir les Lettres.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Avril 1772 au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 livres ; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Avril 1772, de 52 à 53 liv. ; *idem* nouveau de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle de 19 à 20 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51 ; *idem* nouveau, de 48 à 49 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l. ; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Avril* 1772.

	H	6	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 ds . .			marc.
20 g. à	52	5	
Idem à 11 ds 10 . .			
gr. à	53	15	
Piaſtres à	49	7	6

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Avril* 1771.

Amſterdam	55 ¼	à 3 8e.
Londres	32 ⅛	
Hambourg	182	
Madrid	15 2	
Cadix	15	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon, *Pâques*	¾	à ⅝ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1772.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	. . . . .	. . . . .	1090 . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. . .	FESTE.	FESTE.	250 . . . .
Prom. à 5 p. %.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	69½ . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	466 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 15 Avril 1772		Du Jeudi 16.		Du Samedi 18.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, ſix dern. mois 1771.	A.	Courmont, ſix d. mois 1771.	C.	Bardin, ſix dern. mois 1771.	D
Lecanu, *idem.*	C.	Boutray, *idem.*		Boſcheron, *id.*	F
Radix j. *idem.*		Drouet, *idem.*	F.	Pigis, *idem.*	
Gautier, *idem.*	D.	Sainte-Luce, *id.*		Caron, *idem.*	
Roytier, *idem.*	E.	Rouillard, *idem.*	H.	Lenoir, *idem.*	J.
Boutet, *idem.*		Bouron, *idem.*	J.	Delarue pere, *id.*	
Deſpeignes, *id.*	F.	Delagarde, *idem.*	M.	Delarue fils, *id.*	
Daubonne *idem.*		. . . . .		Goſſey, *idem.*	
Lallement l'. *id.*	G.	. . . . .		. . . . .	
Meulan, *idem.*	H.	. . . . .		. . . . .	
Boucard, *idem.*	J.	. . . . .		. . . . .	
Deſplaces, *idem.*	M.	. . . . .		. . . . .	
Lallement j. *idem.*		. . . . .		. . . . .	
. . . . .		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE; *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 18 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 5 Avril.*

ON écrit de Berlin du 24 Mars, que le commerce de différentes ſortes de denrées vient d'être interdit à tous ceux qui n'avoient qu'un droit naturel de le faire, & qui en uſant en ſecret de ce droit, croiſoient le privilege acheté par les Marchands de les détailler au Public. Les contrevenans, outre la perte de leurs marchandiſes, ſubiront des peines très-ſéveres.

Il paroit à Vienne un Mémoire ſur l'amélioration des bergeries, qui fait beaucoup de ſenſation. L'Auteur qui paroît être un Econome expérimenté, a joint à ſes propres lumieres celles des Ecrivains qui ont traité la même matiere avant lui.

On mande de Flenſbourg du 21 Mars, que les glaces ont de nouveau interrompu la communication entre l'Allemagne & le Nord par le Sund & les Beltes. Jamais la ſaiſon n'a été ſi variable.

Suivant les lettres de Prague du 21, les chevaux, les chiens, les chats, les herbes, les écorces d'arbre, ſont encore la ſeule & affreuſe reſſource du Peuple de pluſieurs Cercles. La mortalité, ſuite de la famine, a enlévé plus de cent mille perſonnes en un an : il en eſt mort plus de quatre mille en huit jours. La Capitale a eu plus de ſecours.

Les nouvelles de Leipſick du 21, rapportent que la Ville s'étant chargée de la nourriture d'une foule de pauvres, il a été porté des peines contre les mendians, & défendu de diſtribuer des aumônes dans les rues.

On écrit de Mecklenbourg du 20, qu'à l'époque d'une diminution notable dans le prix du ſeigle, les gens de la campagne ſe ſont hâtés d'apporter leurs denrées au Marché pour prévenir le tems d'une diminution plus conſidérable encore. D'après l'avis de la Diete, & ſur les ordres de l'Empereur, l'Electeur de Mayence & quelques autres Princes ont levé les défenſes de l'exportation. Dès que l'Electorat de Mayence a été ouvert, il en eſt ſorti une quantité prodigieuſe de grains. Mais comme les prohibitions ſubſiſtent dans pluſieurs Etats, on craint que ces ordres bienfaiſans ne ſoient bientôt révoqués dans les pays libres, & que la diſette évidemment factice ne devienne plus terrible qu'auparavant. On obſerve néanmoins qu'auſſi-tôt que l'exportation a été permiſe à Mayence, les prix ont baiſſé & les Marchés ont été remplis comme dans les tems les plus heureux.

On écrit de Ratiſbonne du 19, que dans la derniere Aſſemblée, on a pris en conſidération les repréſentations des Bouchers qui ſe plaignent de la défenſe d'exporter les cuirs hors de la Bayiere qu'on ne leve quelquefois que pour y ſubſtituer des droits de péages également deſtructeurs de ce commerce.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ITALIE.

De Florence, *le 24 Mars.*

L'Académie des Géorgiphiles, dans ſon Aſſemblée du 11, après le rapport du petit nombre de Mémoires envoyés au concours, a jugé qu'aucun des concurrens n'avoit rempli ſes vues ; en conſéquence le Prix a été réſervé. La Société propoſe de nouveau pour l'année 1773, *quel doit être le ſoin de l'Autorité publique, quels doivent être les travaux & l'induſtrie des Propriétaires, pour accroître, étendre, conſerver le commerce extérieur des vins de la Toſcane ?* Elle donne en même tems pour ſujet d'un autre Prix, *le projet, le meilleur pour les Toſcans, d'une Ecole d'Agriculture, la plus avantageuſe, & tout-à-la-fois le ſyſtéme le plus utile d'éducation pour les enfans des campagnes du pays.* Les Mémoires ſeront remis dans tout le courant de Décembre, à M. le Comte *Pietro Perucci*, ou à M. *Saverio Manetti*, Secretaires de l'Académie.

S. A. R. a permis d'uſer à l'avenir de papier ordinaire au lieu de papier timbré, dans tous les actes de procédure criminelle, afin d'expédier les affaires & d'en diminuer les frais. Par un Acte du 9, S. A. a exempté de tout droit l'exportation des galons d'or & d'argent filés & fabriqués dans le Duché.

Par la note publiée à Veniſe le 14, ſuivant les ordres du Magiſtrat de la Santé, il paroit qu'en 1771, il eſt né dans cette Ville 2638 garçons & 2447 filles ; qu'il y eſt mort 1529 enfans du premier ſexe & 1456 du ſecond, 1286 hommes & 1252 femmes. Total des naiſſances 5085, total des morts 5523, dont plus de la moitié étoit en bas âge. Il eſt arrivé dans la même Ville un événement ſingulier cauſé par l'étrange ſuperſtition des anciennes épreuves de l'eau bouillante & du fer ardent. Un Marchand Eſclavon avoit employé deux Ouvriers dans ſon magaſin de ſalaiſons ; s'étant apperçu qu'on l'avoit volé, il les rappella le lendemain, & après les avoir traités de voleurs, il força le premier, le piſtolet ſur la gorge, à plonger ſon bras dans une chaudiere d'eau bouillante pour en retirer un morceau de fer. Ce malheureux contraint d'obéir enfonça ſon bras dans l'eau, & la peau en fut enlevée juſqu'aux ongles. Le Marchand ſuperſtitieuſement barbare l'accabla d'outrages & de coups. Ce pauvre homme, de concert avec ſon compagnon, a eu recours à la Juſtice qui, convaincue de leur innocence, procéde contre l'Eſclavon digne d'être enfermé dans les petites-maiſons pour avoir cru aux loix de nos peres, & d'une peine plus rigoureuſe pour s'être arrogé l'office de Juge & de Bourreau. L'aveugle préjugé de nos ayeux eſt aujourd'hui une cruelle folie ; ce préjugé n'eſt pourtant pas encore entiérement diſſipé.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Avril.*

Le conſentement royal de S. M. a été donné à différens Bills, entr'autres au Bill concernant le droit d'un shelling ſur le thé qui ſera conſommé dans l'intérieur, & la reſtitution de ce droit lorſqu'il ſortira pour l'Irlande, l'Amérique &c.

Le nombre de Fabricans & de Manufacturiers ſe diſpoſent à préſenter requête pour que la durée des deuils ſoit abrégée à leur profit. On croit que les Manufacturiers & Fabricans d'étoffes noires & autres pourroient bien en préſenter une autre, pour qu'il ſoit ordonné des deuils en leur faveur, lorſqu'il n'y aura pas lieu d'en porter.

Le 23, il y eut ſi peu de bled au Mark-Lane que le prix en augmenta. Depuis un an, on n'avoit pas vu à Smithfield autant de bêtes à cornes qu'il y en eut à vendre le 22.

Depuis quinze ans, les prix des denrées les plus communes, la biere, le pain &c. ont preſque doublé.

Comme les ſouſcriptions du Café Chapter montent à plus de dix mille livres ſt., on doit nommer un Comité qui prendra les meſures convenables, pour procurer un prompt ſoulagement aux pauvres Artiſans & Laboureurs. Un Particulier a envoyé cinq cens guinées.

Les Corporations de Cantorbéry & de Sandwich ont formé des ſouſcriptions pour faire baiſſer le prix des vivres.

Nos riches Fabricans d'étoffes de ſoie ont ouvert à Spital-Quare une autre ſouſcription pour le ſoulagement de leurs Ouvriers.

Les Notables de Sunderland fourniſſent, par le même moyen, des ſubſiſtances aux pauvres. A l'aſſemblée générale des Souſ-

cripteurs, il a été réglé que l'on donneroit à déjeûner, à dîner & à ſouper aux néceſſiteux dans la maiſon des pauvres, qu'il ſeroit envoyé des ſecours aux infirmes & aux malades, & que des Commiſſaires, après avoir pris des informations exactes, aſſiſteroient en ſecret les perſonnnes tombées d'un état d'aiſance dans la détreſſe, & enfoncées par la honte de mendier dans une miſere plus profonde.

Les Magiſtrats de Bridgnoth ont ordonné aux Directeurs de la Maiſon de travail de donner *gratis*, pendant la cherté, à boire & à manger aux pauvres de la Ville qui ſe trouveront dans un beſoin réel &c. &c.

Les Maire, Magiſtrats, Marchands &c. de Liverpool ont préſenté requête au Parlement pour ſe plaindre du haut prix du bled, & obtenir l'importation des grains de l'Amérique.

Dans l'orage mêlé de tonnerres & de grêle que nous eſſuyâmes le 22, quelques perſonnes furent frappées de la foudre, pluſieurs ſe noyerent. Sur un des bateaux qui furent ſubmergés, il y avoit deux freres, dont l'un, excellent nageur, tint log-tems l'autre hors de l'eau, pendant qu'il nageoit d'une main. Après avoir lutté contre les vagues, ils diſparurent tous les deux : bientôt le nageur revint au-deſſus de l'eau, & il gagna heureuſement le rivage. Les bâtimens qui étoient rangés le long du Port ont beaucoup ſouffert.

On a reçu de fâcheuſes nouvelles du Bengale.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 3 Avril.*

Quoique depuis près d'un mois, il tombe ici des pluies abondantes & continuelles, les bleds n'ont point ſouffert, ils paroiſſent même profiter & proſpérer à vue d'œil. Les baillarges & avoines, ſemés avant les pluies, ſortent très-bien. Mais cette abondance d'eau empêche la continuation des ſemailles de ces deux eſpeces de grains pour leſquels les terres ſont toutes préparées. Si le tems le permettoit, on en ſemeroit encore beaucoup. Quoique le climat ne ſoit pas chaud, les arbres fruitiers ont fleuri. Si le froid ne détruit nos eſpérances, nous pouvons nous attendre à d'abondantes récoltes de toute eſpece. Juſqu'ici les grains ſe ſont ſoutenus à un bon prix. Le froment vaut de 8 liv. à 8 l. 10 ſ. le ſeptier peſant 80 livres poids de marc; le ſeigle de 6 l. 10 ſ. à 7 l. Les vins ont pris quelque faveur : la charge de 90 bouteilles plus fortes d'un quart que celles de Paris, ſe vend de 25 à 26 liv.

Le ſieur Boulaud, jeune Négociant, Place Royale, a établi à Soudanas, Paroiſſe de Panazol, près le Pont Saint Etienne, une Braſſerie où, depuis le commencement de Janvier dernier, il fait fabriquer d'excellente biere double & ſimple qu'il vend à juſte prix.

De Grenoble, *le 6 Avril.*

Dans cette Ville auſſi, l'Exécuteur de la haute Juſtice jouit du *droit* odieux dont il eſt parlé dans le N°. 24 de la Gazette, article d'Aix : il leve lui-même une eſpece de *leyde* avec une meſure ſur toutes les eſpeces de denrées que l'on apporte aux Marchés; lui-même il met la main dans tous les ſacs, paniers, corbeilles de tous les Payſans qui viennent nous offrir des ſubſiſtances. Un abus ſi révoltant devroit exciter une réclamation générale; l'exemple eſt donné par les Adminiſtrateurs de la ville d'Aix; tout invite à le ſuivre & à demander que les Citadins & les Campagnards, nos Nourriciers, ſoient délivrés de cette indigne ſervitude. Les motifs qui ont fait abolir cet abus dans la Capitale du Royaume & ailleurs, ne ſont-ils pas également juſtes & puiſſans pour nous & pour tant d'autres Villes ?

Dans le Haut-Dauphiné, le tems eſt toujours ſi biſarre & ſi inconſtant, qu'il n'eſt guères poſſible d'y entreprendre ou continuer aucune eſpece de travaux.

Le 27 du mois dernier, le feu prit au Fauxbourg Trez-Cloîtres de cette Ville, dans la maiſon d'une Peigneuſe de chanvre qui avoit reçu, quelques jours auparavant, plus de 80 livres de cette marchandiſe. Le chanvre & beaucoup d'effets ont été réduits en cendres : on eſtime la perte à 6000 liv. De prompts ſecours empêcherent les progrès de l'incendie qui ſeroit devenu très-funeſte, s'il avoit gagné les maiſons voiſines toutes habitées par des Peigneurs de chanvre, & remplies de matieres facilement inflammables.

Chaque jour voit multiplier les actes de

bienfaiſance de M. l'Intendant ; ces actes dirigés par la ſageſſe tendent, pour la plûpart, au bien des gens de la campagne. Outre des Sage-Femmes qui vont ſe former, par les ſecours de la Dame du Coudray, des jeunes-gens vont être inſtruits dans l'Art de la Chirurgie, pour être enſuite repartis dans la Province. M. l'Intendant vient d'établir, à l'excellente Ecole des Peres de la Charité, huit places gratuites où les Eleves de la campagne ſeront logés, nourris & blanchis, à condition qu'ils iront s'établir dans le lieu de leur naiſſance, pour y exercer leur Art. On choiſira les Sujets avec beaucoup de ſoin ; & la reconnoiſſance jointe à leur intérêt les fera travailler avec ardeur à la conſervation d'une claſſe précieuſe d'hommes trop long-tems délaiſſée & livrée aux meurtriers ſecours de l'ignorance.

De Rochefort, *le 8 Avril.*

Nos Habitans ont bien à cœur la conſervation du Port. Jaloux de le maintenir, ils s'appuyent & ſur leur intérêt & ſur l'intérêt des Provinces voiſines. A la vérité, il y a très peu de commerce dans cette Ville ; cependant la Charente y apporte des bleds, des vins, des eaux de vie, des viandes, des légumes de l'Angoumois, du Poitou, de la Saintonge, du Périgord & du Limouſin. Pluſieurs cantons n'ont point d'autre débouché. Avec ces avantages, elle pourroit devenir une Place de commerce d'autant plus importante qu'elle a communication avec des lieux méditerranés. Il eſt vrai que ſon négoce croiſeroit celui de quelques Ports voiſins ; mais il vivifioreit des Provinces ; il ſeroit bien de l'intérêt du Public qu'il y fleurît. Ce n'eſt pas le commerce qui ſe concentre, c'eſt celui qui s'étend & ſe diſtribue que l'on doit regarder comme le plus avantageux à l'Etat. Quelques grands fleuves ne fertiliſent pas toutes les terres d'un grand Royaume ; il faut qu'elles ſoient entrecoupées & arroſées d'une infinité de canaux. *Toute la côte en ports de mer*, c'eſt le plus grand & le plus utile projet qu'il ſoit poſſible de former.

D'Amiens, *le 11 Avril.*

Un Particulier qui compoſe depuis quelque tems une huile économique dépouillée d'odeur & de fumée, toujours empreſſé à communiquer au Public les découvertes qu'il fait pour ſon propre uſage, vient de faire ſçavoir qu'il avoit perfectionné cette cette huile au point qu'on en tire autant de profit que du double de ſon poids en huile d'olive ou en chandelle. Il a auſſi trouvé le ſecret d'ôter l'odeur à l'huile pour les peintures. Celle-ci ſéche en moins de 12 heures, fait plus d'ouvrage, & s'employe ſans crainte des ſuites funeſtes qu'on a ſouvent éprouvées par l'odeur des huiles ordinaires. L'expérience & la conſommation qui ſe fait déjà de ces huiles tant dans le Royaume que chez l'Etranger, ne permettent pas de douter de leurs qualités ſupérieures, & donnent même lieu d'eſpérer qu'elles formeront bientôt une branche intéreſſante de commerce. Les variations des prix des grains dont ces huiles ſont extraites ont juſqu'à préſent empêché d'en fixer la juſte valeur. Cependant l'huile à brûler ſe vend actuellement 2 l. 14 ſ. le pot d'Amiens ; & l'huile à peinture 2 l. 12 ſ. ; ce qui revient à 13 ſ. 6 d. & à 13 ſ. la livre, non compris le prix des bouteilles, des futailles & du port. Les envois les plus ordinaires ſe font par barils de 5, 10 & 15 pots. Il faut s'adreſſer à M. *Henault*, *Notaire*, *rue de Metz*, *à Amiens*, *& affranchir les lettres.*

De Rouen, *le 12 Avril.*

L'Arrêt du Conſeil, précédemment annoncé, concernant la Fabrique des toiles & toileries, & rendu ſur les obſervations des Fabricans & Teinturiers, ainſi que de la Chambre de Commerce & de l'Inſpecteur des Manufactures, a pour objet de prévenir les abus introduits dans la Fabrique tant par le mêlange d'ingrédiens de faux teint dans la teinture, que par l'emploi de différens fils teints en petit teint dans les chaînes réputées de bon teint, & par le défaut du nombre de fils en chaînes preſcrit par les réglemens, en laiſſant néanmoins aux Fabricans toute la liberté néceſſaire pour ſatisfaire aux goûts variés des Conſommateurs qui font la loi aux Ouvriers, & procurer en même tems au Public les moyens de diſtinguer les marchandiſes fabriquées ſuivant les réglemens, d'avec celles dans leſquelles l'Ouvrier ſe ſera éloigné des regles preſcrites. Il eſt ordonné que le réglement du 13 Mars 1771 ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur ; que les Fabricans de la Généralité ſeront tenus de mettre aux toiles, étoffes, fichus & mouchoirs qu'ils fabriqueront en bon teint une liſiere compoſée de ſix fils couleur jaune ou aurore, ſans

quoi toutes les toileries ſeront réputées petit teint & marqués de la marque qui le diſtingue ; que tous les fils ainſi que les marchandiſes ſeront débouillis ou éprouvés avec le ſavon blanc de Marſeille, à raiſon de 2 gros de ſavon & de pareil poids d'échantillon de la matiere à débouillir, & d'une livre d'eau ou chopine de Paris ; que toutes les marchandiſes dans leſquelles il entrera du violet fait avec du bois d'Inde ou autres faux ingrédiens ſeront dans la claſſe du petit teint ; que les étoffes auront la largeur & le nombre de fils marqués par les réglemens, avec défenſe de les revêtir des marques de viſite & de contrôle, lorſqu'elles ne ſeront pas fabriquées conformément aux diſpoſitions deſd. réglemens, avec permiſſion néanmoins aux Fabricans de diminuer la largeur des étoffes, pourvu qu'elle ſoit d'un ſeize au moins, & nombre des fils à proportion, pour qu'ils puiſſent ſe conformer aux différens goûts des Conſommateurs ; & qu'enfin dans le cas où un Fabricant auroit inventé une étoffe nouvelle, il lui ſera permis de la fabriquer en telle largeur, longueur & nombre de fils qu'il jugera convenable, après en avoir dépoſé un échantillon entre les mains de l'Inſpecteur qui en conſtatera les dimenſions & la nouveauté.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Etat raiſonné de la Population de Londres & de Paris.

Nous ſupprimons une foule de réflexions qui naiſſent naturellement des populations de Londres & de Paris : nous dirons cependant que ſi le nombre des hommes diminue en France & en Angleterre, il ne faut pas croire que ce mal ſoit particulier à ces deux Royaumes. L'épidémie eſt générale dans toute l'Europe ; mais elle ſe fait beaucoup plus ſentir chez les Nations qui ſe livrent à un grand commerce maritime. Les Nations agricoles ſont celles qui ſe ſentent le moins de ces maux : la Pologne en eſt un exemple ; dévaſtée par une guerre inteſtine cruelle, la famine & la peſte, les hommes ne paroiſſent pas encore y manquer. Le nouveau Monde eſt bien vengé des atrocités que commirent les Nations Européennes, lorſqu'elles firent la conquête de quelques unes de ſes contrées. Un calcul bien important pour toutes les Nations qui ont un commerce maritime, ſeroit celui qui fourniroit un relevé exact de tous les hommes qui périſſent annuellement ſoit dans les traverſées ſoit par les maladies qu'elles occaſionnent. Ce tableau, en préſentant des faits dignes de la plus grande attention, pour la majeure partie des Nations de l'Europe, les forceroit à verſer des larmes ſur le funeſte ſort de tant de Concitoyens ſacrifiés à une cupidité qui n'a pour elle que des vues peu réfléchies. En effet toutes les richeſſes de l'Inde ne peuvent jamais remplir les vuides dans la culture de l'Europe, & ces vuides peuvent, comme on le voit aujourd'hui, amener la diſette, toujours ſuivie de la dévaſtation & de la mort. Cette vérité triviale & ſublime eſt faite, comme toutes celles de la même nature, pour être dédaignée des hommes ordinairement aveugles ſur leur plus grand intérêt.

Nous ajouterons aux réflexions précédentes un état général & particulier de la population de Paris depuis 1749 juſqu'en 1771.

Années	*Naiſſances.*	*Morts.*	*Mariages.*	*Enfans-T.*
1749.	19158.	18607.	4263.	3775*
1750.	19035.	18084.	4619.	3785.
1751.	19321.	16673*	5013*	3783.
1752.	20226*	17762.	4459.	4127.
1753.	19729.	21716.	4146.	4329.
1754.	18909.	21724*	4143.	4231.
1755.	19412.	20021.	4501.	4273.
1756.	20006.	17236.	4710.	4722.
1757.	19369.	20120.	4089.	4969.
1758.	19148.	17202.	4342.	5082.
1759.	19058.	18446.	4059.	5264.
1760.	17991.	18531.	3787*	5031.
1761.	18364.	17684.	3947.	5418.
1762.	17809.	19967.	4113.	5289.
1763.	17465*	20171.	4479.	5253.
1764.	19044.	17199.	4838.	5560.
1765.	19439.	18034.	4782.	5495.
1766.	18748.	19637.	4693.	5604.
1767.	19749.	19875.	4677.	6007.
1768.	18578.	20898.	4573.	6025.
1769.	19445.	13427.	4860.	6427.
1770.	19529.	18719.	4775.	6918.
1771.	18941.	20685.	4452.	7156*
23.	438891.	439418.	102220.	118522.

N. B. L'aſtériſque indique la quantité la plus forte & la plus foible.

L'année commune de chacune de ces colonnes donne par-là 19082 naiſſances, 19104 morts, 4444 mariages, 5153 enfans-trouvés.

On voit que les dix années antérieures aux treize que nous avons analyſées ci-deſſus y étant jointes, fourniſſent des quotités plus fortes, ce qui conſtate encore mieux notre perte depuis treize ans. Elle eſt telle qu'elle ſe trouve, dans la même proportion, de beaucoup plus forte que celle que nous avons faite depuis un ſiecle.

De ces vingt-trois années, les dix premieres donnent, pour l'année commune, 19431 naiſſances, 19114 morts; des vingt-trois années, 19082 naiſſances, 19104 morts; des treize, 18812 naiſſances, 19097 morts. L'année commune des 13 dernieres années eſt plus forte en naiſſances que celle des dix premieres de 619, & il y a dans les 13 années 17 morts ſeulement de moins que dans les dix. Ces 17 morts de moins, par 32, ſuppoſent 544 Habitans de plus; mais les 619 naiſſances de moins, priſes pour le 40^{e}, ôtent un capital de 24760, & les 544 déduits donnent net 24216, c'eſt-à-dire, que depuis treize ans la population de Paris perd chaque année 1862 Habitans. En continuant de la ſorte, dans 50 ans elle en auroit perdu 93100. Depuis 1682, nous avons perdu environ 1000 Habitans chaque année, nous ſommes à la veille d'en perdre le double. Une pareille dégradation, au ſein de la paix, ſemble demander quelque attention, les cauſes mériteroient d'en être approfondies; les progrès du célibat y ſeroient sûrement pour quelque choſe, ainſi que l'interdiction du mariage aux Soldats, les congés de ſix ans portés à huit &c. &c.

I I.

Eſſai d'une nouvelle Typographie.

MM. les Commiſſaires nommés par l'Académie Royale des Sciences pour examiner la nouvelle Typographie du ſieur Luce, Graveur de l'Imprimerie Royale, ont jugé qu'indépendamment des caracteres exécutés par cet habile & laborieux Artiſte, leſquels depuis long-tems ont mérité le ſuffrage du Public, il préſente des ornemens en pieces de rapport qui ſe fondent de même, & dont les matrices ſont ſi bien juſtifiées qu'elles ſe joignent très-exactement pour former des culs-de-lampe, des vignettes, des cartouches allégoriques de toute eſpece, qui pourront ſe renouveller dans tous les tems par le moyen des poinçons d'acier & des matrices, comme les caracteres d'Imprimerie. Tous ces ornemens, compoſés avec beaucoup d'intelligence & de goût, s'imprimeront avec la lettre & donneront une teinte égale; ce que ne peut faire la taille-douce qui eſt d'ailleurs plus diſpendieuſe.

I I I.

Vente d'une Bibliotheque de Botanique, Hiſtoire naturelle &c.

M. Buc'hoz, Membre de pluſieurs Académies, Auteur de divers Ouvrages de Botanique, d'Hiſtoire naturelle &c, ayant pris la réſolution de faire quelques voyages dans les pays étrangers pour perfectionner le grand Ouvrage qu'il a entrepris ſur les trois regnes de la nature, s'eſt déterminé à vendre à l'amiable, *à rente viagere ſur deux têtes*, ſi l'on veut, ſa Bibliotheque très-bien aſſortie & enrichie de livres très-rares ſur les parties ci-deſſus annoncées. Les perſonnes qui deſireroient l'acquérir ſont priées de s'adreſſer inceſſamment à l'Auteur, rue de Touraine, près la rue des Cordeliers, à Paris.

I V.

Avis aux Botaniſtes & aux Cultivateurs.

» Le ſieur Royer, Marchand Epicier-
» Droguiſte, grande rue du Fauxbourg S.
» Martin, donne avis que l'ouverture de
» ſes jardins de plantes ſe fera le Lundi 28
» préſent mois d'Avril à cinq heures du
» ſoir; & en attendant, tous les Amateurs
» & ceux qui par état ſuivent cette ſcience,
» ſont les maîtres de viſiter les jardins du
» ſieur Royer où la belle nature ſe déve-
» loppe chaque jour. Son cabinet d'Hiſ-
» toire naturelle ſera ouvert gratuitement
» les Mardis, Jeudis & Vendredis aux mê-
» mes heures que ci-deſſus.

» Le ſieur Royer, ſuivant ſon ancien uſa-
» ge, ira tous les Lundis herboriſer à la
» campagne, après avoir indiqué l'heure
» du départ & le lieu du rendez-vous, où
» les perſonnes qui voudront l'y accompa-
» gner ſeront invitées à ſe rendre à l'heure

» préciſe, afin de ne pas retarder ou dimi-
» nuer le tems qu'il donne à cette herbori-
» ſation. Quelques Amateurs ayant, depuis
» pluſieurs années, ſuivi les jardins du ſieur
» Royer, & ſes herboriſations à la campa-
» gne, & deſirant continuer, il ſe réſerve
» les Mercredis & Samedis de chaque ſe-
» maine afin de ſe livrer tout entier, les au-
» tres jours, aux perſonnes qui voudront
» s'inſtruire dans ſes jardins.

» Comme les drogues ſimples ſont ſi in-
» timément liées avec les plantes, l'entrée
» de ſes jardins ſera libre aux Garçons Apo-
» thicaires, Epiciers-Droguiſtes, depuis
» quatre heures du ſoir juſqu'à ſix, & ce
» gratuitement; il leur indiquera auſſi des
» jours pour des herboriſations à la cam-
» pagne.

» On trouvera, comme ci-devant, de la
» ſemence & des œilletons de garence de
» la meilleure eſpece connue en Botanique
» ſous le nom de *rubia linetorum ſaliva. C.*
» *Bauhini.* Il y a un avantage ſenſible à ſe
» ſervir d'œilletons pour former une garen-
» ciere, puiſque par ce moyen on peut re-
» cueillir dès la premiere année; au lieu
» que, par la ſemence, on eſt obligé d'at-
» tendre trois ans.

V.

Nouveau fer pour la friſure.

Le ſieur *Sardaillon*, *Marchand Parfumeur, rue S. Denis, près l'Apport-Paris*, a tellement perfectionné ſes nouveaux fers à crêper les cheveux, ſans le ſecours des papillottes, que les femmes peuvent ſe coëffer elles-mêmes ſans aide, s'accommoder les cheveux à la hauteur qu'il leur plaît, & même en dreſſer les racines en vergettes ſans courir le riſque de ſe brûler. Ces fers ſont auſſi très-commodes pour les hommes. Les Coëffeurs & les Coëffeuſes qui s'en rendront l'uſage familier, abrégeront l'ouvrage juſqu'à gagner une heure de tems ſur chaque coëffure en plein. On donne avec le fer qui coûte 9 liv. la maniere de s'en ſervir.

V I.

Manufacture de Crayon minéral.

» Ce crayon minéral & ſans fin eſt ſupé-
» rieur à tous égards à la mine d'Angleterre
» la plus fine, & réunit les avantages de tou-
» tes les autres eſpeces de crayons. La ma-
» tiere eſt non caſſante & de nature à ne ſe
» tailler que très-rarement. Ce minéral,
» auſſi beau que l'argent, fournit d'ailleurs
» toutes les gradations de teinte que le Deſ-
» ſinateur peut deſirer pour écrire, tracer &
» deſſiner en quelque genre que ce ſoit auſſi
» diſtinctement qu'avec la plume ſur le pa-
» pier nouveau chymique-économique ana-
» logue à cette compoſition, de l'invention
» du S^r Deſnos. Il eſt économique, en ce
» qu'il a l'avantage de ſe laver avec une
» éponge & de recevoir juſqu'à 12 ou 15
» fois les divers caracteres que notre crayon
» minéral pourroit y avoir tracés; en ſorte
» que le papier chymique eſt ſupérieur en-
» core à la peau d'âne d'Angleterre, en ce
» qu'il égale la blancheur du papier d'Hol-
» lande. Le crayon minéral & le papier
» chymique ſont également néceſſaires aux
» Militaires, Commerçans, Voyageurs, &
» à ceux qui, par état, ſont obligés d'a-
» voir la plume à la main.

» Prix des deux enſemble, 1 liv. 4 ſous.

» Ce crayon ſe vend auſſi dans un étui,
» comme les crayons ordinaires; & le pa-
» pier étant coupé, peut être inſeré dans
» des porte-feuilles de toutes grandeurs, y
» ſervir de tablettes pour en faire tel uſage
» que l'on voudra.

» A Paris, chez Deſnos, Libraire-In-
» génieur-Géographe du Roi de Dane-
» marck, rue S. Jacques, au Globe.

V I I.

Eau pour le Deſſin &c.

Le ſieur Panſeron, Profeſſeur d'Architecture, ancien Profeſſeur de Deſſin à l'Ecole Royale-Militaire, Auteur de *nouveaux Elémens d'Architecture*, chez Deſnos, rue S. Jacques, demeurant cul-de-ſac Sainte-Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi, poſſéde le ſecret d'une liqueur qui, étant employée avec de l'eau propre, donne un très-beau bleu d'ardoiſe. M. Rouſſette, Architecte du Roi, s'en ſert dans les coupes & élévations pour exprimer les combles qui ſont couverts en ardoiſe. Nul autre bleu ne paroît plus propre à cet uſage. Le S^r Panſeron n'en a fait juſqu'ici que pour lui, mais doreſnavant il en fera pour ceux qui en deſireront. Le prix eſt de 12 ſous la bouteille d'environ un demi-poiſſon.

Le ſieur Panſeron tient un Bureau où il enſeigne l'Architecture, le Deſſin & les Mathématiques. Prix, 12 livres pour chaque mois d'Hiver, & 10 livres chacun des autres mois de l'année. Les Fêtes & Dimanches, il les montre aux Ouvriers en bâtimens à 2 liv. par mois.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Avril 1772, au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 20 à 26 livres *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 21 à 26 liv. Le ſeigle, de 16, 17 à 18 livres; l'orge, de 10, 11 à 12 liv. auſſi *le ſeptier*.

Du Mercredi 8 Avril 1772 au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 livres; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Avril 1772.*

		H	ß	
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	15		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 15 Avril 1771.*

Amſterdam	55 ¼	
Londres	32 3	16e à ⅛
Hambourg	182 ¼	
Madrid	15 2 6	
Cadix	15	
Livourne	95 ¼	à 96
Gênes	94	
Lyon, *Pâques*	⅞ P.	⅝ Pe

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1772.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1082 ½ . . .	1085	1087 ½ 90 . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	44	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	248.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	70 69	69 ½	69 ½ . . . .
Loterie 5e tirage.	463	463	463 65 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 11 Avril 1771		Du Lundi 14.		Du Mardi 15.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix d. mois 1771.	A.	Certain, ſix dern. mois 1771.	A.	Hurel, ſix dern. mois 1771.	A.
Raynal, *idem.*	C.	Delamotte, *idem.*	B.	Maigret, *idem.*	
Baillot, *idem.*		Bonnet, *idem.*	C.	Viellard, *idem.*	C.
Bardin, *idem.*		Gendon, *idem.*		Fauveau, *idem.*	
Pigis, *idem.*	E.	Molliere, *idem.*		Defrance, *idem.*	E.
Penchain, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Boſcheron, *id.*	F.	Domillier, *idem.*	D.	Filleul, *idem.*	F.
Caron, *idem.*	G.	Maſſon, *idem.*	E.	Marſollier, *id.*	J.
Lenoir, *idem.*		Dujean, *idem.*	F.	Cauchy, *idem.*	
Hebert, *idem.*	J.	Thevenin, *idem.*	G.	Defays, *idem.*	
Goſſey, *idem.*		Aliſſant, *idem.*	J.	Chaponnel, *idem.*	
Clouet, *idem.*		. . . . .		. . . . .	
Delarue pere, *id.*		. . . . .		. . . . .	
Delarue fils, *id.*		. . . . .		. . . . .	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 14 Avril.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 27 Mars.*

LE Sénat & la Bourgeoiſie de cette Ville ont réſolu de faire dans les pays étrangers un emprunt de deux millions. On doit impoſer un droit de cinq écus ſur chaque baril de vin rouge, & de deux écus & demi ſur chaque baril de vin blanc que l'on conſommera dans cette Ville. On parle de l'introduction du papier timbré.

Le projet de joindre la Viſtule à l'Oder, par le moyen de la petite riviere de *Netz* ou *Noteck*, qui ſe jette dans la Warthe, ne paroît pas loin de ſon exécution.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 19 Mars.*

On mande de Milan, qu'au grand étonnement des Habitans, un des Banquiers des plus accrédités de la Ville a fait une banqueroute d'environ 800,000 livres, a pris la fuite & n'a rien laiſſé dans ſa caiſſe.

L'Impératrice-Reine ayant obtenu du S. Siege la continuation de l'Indult pour lever un ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques, S. M. ſe propoſe de décharger les plus pauvres Communautés de l'Etat d'une partie des impôts proportionnellement au produit de ce ſubſide.

Il eſt entré derniérement à Livourne beaucoup d'huile de divers endroits, ce qui a fait baiſſer auſſi-tôt le prix de la denrée.

On écrit de Veniſe que le défunt Grand-Chancelier M. Colombo a ordonné par ſon teſtament qu'au cas que ſon frere vînt à mourir, une partie de ſon riche héritage ſeroit employée à ſecourir des filles & des familles honteuſes, & une autre à ſoulager les pauvres de différentes Paroiſſes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Mars.*

La Chambre des Communes doit prendre, à ce qu'on aſſure, en conſidération le haut prix actuel des vivres. Le mal augmente, & les ſouſcriptions ouvertes de toutes parts pour le faire baiſſer, n'ont pu produire encore leur effet : cependant on commence à Rolls à diſtribuer aux pauvres de la viande à très-bas prix. La Cour des Aldermans vient d'être obligée de rendre une Ordonnance pour augmenter la taxe du pain. Il paroit ſi peu de bled dans les Marchés qu'il faut ou que les Boulangers ſe ruinent s'ils ne vendent cher, ou que le Peuple ſouffre cruellement de l'exceſſive cherté. On remarque à cette occaſion que la vaſte étendue & le prix exorbitant des fermes occaſionnent une énorme dégrada-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tion, & qu'on a vu depuis peu d'années tomber, pour ainſi dire, en ruines trois villages du Duché de Northampton, deux du Comté de Suffolk, cinq du Duché d'York. Les Propriétaires ne s'apperçoivent malheureuſement pas qu'il faut former, non de grandes, mais de groſſes fermes, car il eſt preſqu'impoſſible qu'un même Entrepreneur faſſe également valoir toutes les parties d'un immenſe tenement. Cette erreur eſt la cauſe des ſéditions actuelles des Payſans d'Irlande.

M. Wince ayant derniérement reçu de Newbery deux lettres dans leſquelles on menace de maſſacrer les Habitans & de brûler leurs maiſons, ſi l'on ne fait pas baiſſer le prix de toutes les denrées, S. M. a promis grace, & la Ville cent guinées de gratification à celui des complices qui découvrira les autres coupables. Il a été auſſi fait à Drogheda en Irlande de pareilles menaces aux Marchands de denrées qui en conduiront hors du pays.

On écrit de la Haye que M. Yvois, gros Négociant & Receveur des deniers publics à Rotterdam, a fait une faillite de 250,000 florins. On croit qu'il s'eſt retiré en France.

On évalue à près de 200,000 liv. ſterl. la perte que la Ville de Saint-George, Iſle de Grenade, a ſoufferte par le dernier incendie. Dès que les flammes furent éteintes, le Gouverneur aſſembla les Habitans; on nomma des Commiſſaires pour acheter des vivres, & l'on indiqua le lieu où ils ſeroient dépoſés, afin que chacun pût s'en pourvoir. En même tems le Gouverneur ouvrit une ſouſcription en faveur des pauvres; les Marchands & les Planteurs y contribuerent libéralement. Deux bâtimens furent envoyés pour aller chercher des proviſions dans les Villes voiſines.

Suivant les dernieres nouvelles de Dublin, la Chambre des Communes doit dreſſer un Bill pour l'entretien des pauvres enfans abandonnés de leurs parens.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le* 31 *Mars.*

» Le ſieur Mirat, Eleve de l'Ecole Royale » Vétérinaire de Lyon, établi à Limoges, » continue de porter ſes ſoins dans toutes » les parties de cette Généralité où il eſt » appellé. Un charbon peſtilentiel s'étant » déclaré ſur la fin de l'été & pendant l'au- » tomne dans pluſieurs Paroiſſes du Bas-Li- » mouſin, il s'eſt tranſporté dans toutes » celles qui ont eu beſoin de ſes ſecours. » Nous allons donner un détail ſuccinct des » guériſons qu'il a opérées, ſans parler de » toutes les bêtes qu'il a préſervées.

» A Saint-Jal 40
» La Grauliere 17
» Seillac 40
» Chamboulide. 27
» Naves. 34
» Saint-Salvadour, Chanceille, Saint- » Germain-lès-Vergnes, Chameiras, Or- » lhac-de-Bar, Favars, Gimel . . 66

» Tous les faits ci-deſſus ſont conſignés » dans des certificats de MM. les Curés, » Vicaires, Seigneurs, Gentilhommes, » Syndics, Bourgeois des Paroiſſes ci-deſ- » ſus; & ces certificats viſés par les Subdé- » légués de M. l'Intendant, m'ont été re- » préſentés en bonne forme.

Signé, Delepine, Secretaire de la Société Royale d'Agriculture au Bureau de Limoges.

De Grenoble, *le* 5 *Avril.*

La conſervation des Citoyens, objet bien digne d'intéreſſer les perſonnes chargées de l'adminiſtration des Villes & Communautés, a fixé l'attention du Gouvernement. Le Roi a été pénétré des maux infinis qui réſultent de l'impéritie des Sages-femmes dans les Provinces, profeſſion qu'elles exercent ſans en avoir d'autres notions qu'une pratique aveugle; elles y font périr beaucoup de ſujets, à qui des ſecours bien entendus pourroient ſauver la vie; & le nombre d'enfans qu'elles eſtropient, & de femmes qu'elles rendent incapables de devenir meres par la ſuite, eſt plus grand encore.

Ces conſidérations ont déterminé S. M. à accorder à la dame *du Coudray*, Maîtreſſe Sage-femme de Paris, connue par ſon zele pour le bien public, & ſes talens ſupérieurs

dans l'Art des Accouchemens, un Brevet qui l'autoriſe à inſtruire gratuitement des Accoucheuſes, dans toute l'étendue du Royaume, ſpécialement pour les campagnes. Elle a fait ſes premiers eſſais en Auvergne, en Bourgogne, dans le Bourbonnois & le Languedoc; ils y ont eu tout le ſuccès deſiré & les témoignages les plus éclatans; elle doit bientôt arriver à Grenoble pour y commencer ſes cours.

Trop éclairée pour s'être flattée de former par la voie du ſimple raiſonnement les femmes de la campagne, la dame *du Coudray* a bien compris que c'étoit à leurs yeux & à leurs ſens qu'il falloit parler. Elle a inventé à cet effet une machine très-induſtrieuſe, avec laquelle elle démontre & rend parfaitement ſenſibles tous les cas poſſibles des accouchemens les plus embarraſſans, ſans employer pour cela des inſtructions trop longues & qui ſoient au-deſſus de leur intelligence. Enfin c'eſt en faiſant opérer ſes Eleves que la dame *du Coudray* les forme, elle a fait ſuccéder enſuite l'expérience ſur la nature même, à celle ſur la machine; par ce moyen elle les met en état d'opérer ſeules.

Les Officiers Municipaux des Villes & Communautés de la Province qui auront des ſujets ſuſceptibles d'inſtruction à propoſer, en adreſſeront, ſans retard, les noms au Subdélégué du Département; & les Villes & Communautés ſe chargeront de la dépenſe de leurs voyage & nourriture juſqu'au retour : ce qui ne ſera que d'un très-petit objet, en comparaiſon des avantages qu'elles en devront retirer.

On exhorte les Maîtres Chirurgiens des Villes à députer un de leurs Confreres pour venir prendre connoiſſance de la machine en queſtion, & de la méthode de la dame *du Coudray*, afin de ſe mettre à portée de pouvoir répandre, dans leurs cantons, des lumieres d'une utilité auſſi générale pour l'humanité. MM. les Subdélégués les avertiront du tems précis où ils pourront ſe rendre à Grenoble.

D'Orléans, *le 3 Avril.*

Il circule dans le commerce des louis d'or faux; les Auteurs des Papiers publics ſont invités à répandre cet avis pour que les Citoyens puiſſent prendre des précautions à cet égard.

De Metz, *le 7 Avril.*

On vient d'afficher dans cette Ville une Ordonnance de M. l'Intendant des Trois-Evêchés en date du 29 Mars 1772, qui régle la perception des quatre ſous & des deux ſous pour livre d'augmentation ſur le ſel, en exécution de l'Edit de Novembre 1771, avec un tarif où les prix actuels ſont marqués pour le Grenier à Sel de la Ville de Metz. Le prix actuel du bichet de ſel porté dans ce tarif, eſt de 5 liv. 6 ſ. 6 deniers; du demi-bichet, 2 liv. 13 ſ. 9 den.

On a auſſi affiché en Lorraine un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 15 Décembre 1771, qui permet aux Officiers Municipaux de la Ville de Nancy d'emprunter trois cens quarante-quatre mille livres de Lorraine, à rente viagere, à dix pour cent, exempte de toutes retenues en faveur des Prêteurs. On ne fait mention dans cet Arrêt ni de l'âge des Prêteurs, ni d'aucune autre condition.

D'Amiens, *le 7 Avril.*

La Chambre de Commerce de Picardie, informée qu'un *Quidam*, âgé de 35 à 40 ans, habile à contrefaire les ſignatures, roule dans les principales Villes commerçantes & manufacturieres, & qu'il y donne de faux billets & lettres de change, a cru devoir avertir MM. les Négocians de ſe tenir en garde contre les ſurpriſes de ce fourbe. Il a pris ſucceſſivement différentes qualités & différens noms; il s'eſt appellé *Deſmaret*, *la Plaine*, *Duval*, *Barbelé*; ſa taille eſt d'environ cinq pieds un pouce, il a le teint jaunâtre, la barbe aſſez forte, les os des joues élevés, les yeux roux & enfoncés, les ſourcils, cheveux & barbes bruns, une petite cicatrice à côté du menton, & une plus grande à la gorge. Ce même homme s'introduit auſſi chez les Curés de campagne avec quelques-uns de ſes Aſſociés, tantôt ſous la qualité de Marchand Droguiſte, tantôt ſous celle de Chirurgien-Major.

De Tours, *le 7 Avril.*

Entre les différens moyens que le Bureau

d'Aumônes générales de cette Ville a employés juſqu'à ce jour pour procurer des ſecours aux pauvres ménages, le filage du chanvre a paru un des plus utiles : on y a trouvé le double avantage de répandre les charités dans les familles indigentes, en payant la main-d'œuvre au-deſſus du prix ordinaire, & d'occuper les pauvres femmes qui n'avoient point d'ouvrage, & qui ne pouvoient quitter leurs maiſons pour aller aux travaux publics. Le Bureau a jugé qu'il pouvoit étendre le bien qui en réſulte, en faiſant fabriquer des toiles par les Tiſſerands de la Ville dans les tems où la plûpart ſe trouvent ſans emploi. Pour pouvoir continuer cette bonne œuvre, par la rentrée des fonds, il a été arreté, qu'en préſence des Commiſſaires du Bureau, chargés de veiller à cette partie, il ſeroit procédé à la vente par encan des pieces de toiles qui ſont actuellement dans le magaſin du Bureau. Les perſonnes qui s'intéreſſent au ſoulagement des pauvres, ont été invitées à s'y rendre. En contribuant au maintien de cet établiſſement, elles auront l'avantage de ſe procurer de bonnes toiles, très-propres pour le ménage, & d'une eſpece différente de celles qu'on tire des autres Villes. Le Magaſin eſt établi chez M. Maſſoneau, rue de la Sellerie, près les Cordeliers.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Etat raiſonné de la Population de Londres & de Paris.

Le moyen le plus certain pour comparer la population d'une Ville & ſur-tout d'une Ville maritime avec celle d'une autre, c'eſt de partir d'après les naiſſances. Or on voit que Paris en a conſtamment pendant treize ans annuellement 2810 de plus que Londres. Les naiſſances forment la baſe de toute population, toute autre maniere de procéder à cet examen porte toujours ſur des calculs vagues & incertains, & ſingulérement, nous le répétons, lorſqu'il s'agit d'une grande Ville maritime où quantité d'Etrangers abordent & laiſſent ſouvent leurs cendres. En calculant d'après les morts dans de pareilles Villes, on donne pour celle de chaque Etranger 32 vivans, & l'on augmente gratuitement le nombre des Habitans, ce qui doit néceſſairement jetter dans de grandes erreurs.

Quoi qu'il en ſoit, une population qui n'eſt ſoutenue que de 16002 naiſſances, qui perd annuellement 6738 hommes, eſt dans la poſition la plus critique & ne ſçauroit être comparée à une autre qui de 18812 ne perd que 285 ; encore quelques poſſeſſions de plus dans le nouveau Monde, & les Colonies étoufferont la Métropole. L'ambition d'un grand commerce eſt ruineuſe à un Peuple, quand il s'oublie au point de ſacrifier ſa plus grande force, ſes hommes.

Si la population de Paris eſt ſur un meilleur pied que celle de Londres, elle n'en eſt pas pour cela plus floriſſante ; il y a plus, c'eſt qu'elle n'eſt pas, à beaucoup près, dans l'état où elle étoit dans le dernier ſiecle, au milieu de guerres qui occupoient toutes les forces de la Monarchie. » Par un » dénombrement que j'ai vu (*a*), dit *l'Abbé de Saint-Pierre*, fait vers 1682, ſous » le Miniſtere de M. *Colbert* (*b*), on trouva » dans Paris environ huit cent mille Habitans ; on reconnut qu'il y en mouroit » année commune dix-neuf mille & qu'il y » en naiſſoit environ vingt mille. J'avois » cru juſques-là, ajoute-t-il, que la multiplication du genre humain alloit beaucoup plus vite ; car on voit qu'en même » tems que huit cent mille produiſent vingt » mille, il en meurt dix-neuf mille, il ne » reſte donc d'augmentation que mille pour » huit cent mille.

On a maintenant des calculs bien différens à faire, le nombre des naiſſances n'excéde plus celui des morts de mille comme dans ce tems-là, celui de nos morts excéde au contraire celui de nos naiſſances de 225, & nos naiſſances ne ſont plus de vingt mille, mais de 18812, c'eſt-à-dire, que nous avons annuellement 1200 naiſſances de moins & 1285 morts de plus. Si

(a) *T. 4 de ſes Œuvres.*

(b) *On peut compter ſur un dénombrement fait ſous les yeux de l'exact Colbert.*

on calcule ces derniers par 32 vivans, on trouve 41120 Habitans de moins ; & ſi 800,000 produiſent (a) 20000, nos 1200 naiſſances de moins nous enlevent encore près de 50000; ce qui fait un total de 91120, & réduit la population de Paris à environ 700,000 Habitans. Quelle perte en moins d'un ſiecle ! Mais quelle plus grande perte encore ſi la population générale eſt également diminuée d'un huitième, ce dont on ne peut douter ; car la poſition de la Capitale eſt dans cette occaſion, comme dans toute autre, une indication certaine ſur laquelle on peut compter.

Nous laiſſons aux Anglois à faire l'application des détails que nous venons de préſenter ſur la population de Paris à celle de Londres. Si la population de Paris ne préſente rien de flatteur, celle de Londres eſt dans un état qui a de quoi effrayer ; mais il ne faut pas qu'ils calculent d'après leurs liſtes mortuaires, car en ce ſens, ils ſe trouveroient fort riches. L'engouement national ne les aveugle sûrement pas aſſez pour ne pas fixer la quotité des naiſſances de leur Capitale & n'en pas voir la foibleſſe. On a déjà une preuve qu'ils ne s'étourdiſſent point ſur cet article dans l'examen que nous avons rapporté plus haut ſur l'année 1767. Nous ne pouvons nous empêcher d'obſerver que Paris qui, en 1682, avoit 800,000 Habitans, avoit, en même tems, un tiers moins de maiſons que nous en avons aujourd'hui avec 100,000 Habitans de moins. Mais comme, ſuivant certains Politiques à courte vue, *le ſuperflu eſt choſe très-néceſſaire*, les bienfaits continuels du luxe font que tout eſt au mieux poſſible. Un Plaiſant diſoit en 1615 *que les Etrangers qui paſſoient dans Paris ſe plaignoient qu'on ne pouvoit voir la Ville à cauſe des maiſons*, il auroit bien autrement ſujet de rire maintenant à cette occaſion.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

II.

Pompe extraordinaire. Lettre du ſieur Tillaye, Pompier privilégié du Roi, demeurant à Rouen, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Vous avez vu, Monſieur, par votre Gazette de l'année 1768, N°. 53 & 54, l'aſſertion qui m'a été faite ſur la conſtruction de mes pompes à incendies, par l'Entrepreneur de la Manufacture Royale pour lors établie à Paris. Vous avez bien voulu inſérer ma replique, N°. 60 & 61 & ſuivans ; par une lettre inſérée dans votre Gazette du 24 Septembre de la même année, N°. 77 & 78, j'ai démontré par des faits authentiques la ſupériorité de mes pompes à incendies tant par leur conſtruction que par leur effet ; enfin pour terminer cette queſtion, j'ai fini ma lettre en faiſant à mon Antagoniſte une eſpece de défi qu'il a tâché d'éluder par des aſſertions vagues qui ont ſervi à démontrer ſon tort, & qui doivent par conſéquent me donner gain de cauſe au jugement de tous les connoiſſeurs.

Voici le ſecond Supplément de la Gazette, N°. 37, 1769, celui du N°. 51, & enfin la replique des deux parties, N°. 81 de la même année, & N°. 4 de l'année 1770.

» L'eſtime qui encourage les Artiſtes, & » l'émulation qui perfectionne les Arts, » m'ont porté à travailler dans un genre » nouveau, lequel, dans ſon eſpece, ne » mérite pas moins l'attention publique que » les pompes à incendies. J'ai conſtruit une » pompe à épuiſemens qui peut être appli- » quée avantageuſement aux vaiſſeaux de » Roi du premier rang & marine marchande.

» Si les pompes à incendies conſervent » nos biens en s'oppoſant aux progrès du » feu, celles-ci conſervent nos effets en » s'oppoſant aux progrès de l'eau ; les unes » ſauvent de l'incendie, celles-ci ſauvent » du naufrage ; également utiles, elles peu- » vent, je crois, tenir le même rang & » trouver place dans vos Gazettes.

» Cette pompe à épuiſemens a encore une » propriété bien intéreſſante pour l'Agri- » culture, en l'appliquant à l'arroſement » des terres dans nos Colonies ; l'abondance » d'eau qu'elle produit prouvera l'avantage » qu'en peuvent tirer les Colons. Afin de » vous mettre en état, Monſieur, de juger » de ſon méchaniſme & de ſa ſolidité, j'ai » cru devoir vous en donner une exacte deſ- » cription, & l'effet qui réſulte de cette » pompe.

Deſcription. Cette pompe eſt compoſée de deux corps de 9 pouces un quart de diametre & de 27 pouces de haut ; chaque corps

(a) *C'eſt le quarantième.*

ſe monte à vis ſur ſon embâſe par le moyen d'un écrou mobile de 14 pouces de diametre. Dans cette embâſe qui eſt ſoudée à une fourchette de communication à chaque corps, on monte à vis la coquille avec ſa ſoupape de maniere qu'au beſoin on la démonte ſans frais; ladite fourchette ſe rapporte à un écrou mobile, la vis ſoudée à un tuyau d'aſpiration.

Chaque corps eſt parfaitement cylindrique, puiſque les piſtons y ſont ajuſtés avec aſſez de préciſion pour pouvoir faire monter l'eau, ſans être amorcée, en colonne de 18 à 20 pieds de hauteur.

Les piſtons ſont tous de cuivre, mais diſpoſés de façon que s'ils ſe trouvoient déſajuſtés par quelque gravier, on y pourroit adapter des rondelles de cuir entre la couronne du piſton & ſon cylindre ſur lequel lad. couronne ſe monte à vis. Cette précaution remédie à tout inconvénient, & la pompe eſt toujours en état d'opérer.

Sur la partie ſupérieure des deux corps de pompe eſt établie & arrêtée une bache en cuivre rouge par 4 vis en dedans qui reçoivent l'eau que rend chaque corps de pompe, au milieu de laquelle eſt un tuyau par où elle ſort.

Cette pompe eſt établie ſolidement ſur une charpente contenue par huit boulons de fer, de maniere que toute la machine peut être démontée & remontée en une heure.

Sur cette charpente ſont établis deux points d'appui avec des colets de cuivre qui reçoivent l'arbre d'un balancier diſpoſé à pouvoir en allonger ou diminuer le bras de levier lorſque le cas l'exige.

Le produit de cette pompe doit être relatif à ſa force & à la viteſſe de la puiſſance motrice : telle qu'elle eſt décrite avec ſon balancier horiſontal, trois hommes ſur chaque bras de levier, peuvent lui faire rendre en une minute environ 4 muids d'eau meſure de Paris; & en raccourciſſant le levier, ce qui ſe fait aiſément, en augmentant la force de la puiſſance, elle en pourra rendre 5.

Cette machine auſſi ſimple que ſolide, unique par ſon méchaniſme & par la quantité d'eau qu'on peut lui faire rendre, ne coûte pas beaucoup d'entretien, mais le prix d'achat doit néceſſairement être conſidérable, puiſqu'il entre dans la conſtruction de cette machine au moins neuf cens livres de cuivre.

J'eſpere dans le courant du mois de Mai faire voir au Public, chez les RR. PP. Feuillans, rue S. Honoré, où eſt mon magaſin, 1°. l'effet d'une nouvelle pompe à incendie dont le produit réſultant des principes de l'Académie des Sciences, eſt près du double de celui d'une pompe ordinaire; 2°. celui d'une autre dont le produit peut être d'un muid par minute, & qui, ſans aucun boyau de cuir, conduit l'eau de 90 à 100 pieds de haut; 3°. une nouvelle machine pneumatique à deux corps & à un ſeul robinet dont le méchaniſme ingénieux du mouvement met en action les piſtons de la pompe & le robinet; 4°. enfin les nouvelles marmites de Papin, caſſeroles & cafetieres au bain marie; le tout approuvé par MM. de l'Académie des Sciences.

III.

Inventions nouvelles.

Deux Anglois ont trouvé à Londres une nouvelle méthode pour tirer le ſel de l'eau de la mer par évaporation; il leur a été derniérement expédié des Lettres-Patentes ſcellées du grand Sceau.

On a auſſi expédié de pareilles Lettres au ſieur Salomon Henri, Inventeur d'une machine ſinguliere dont l'effet doit être *d'empêcher, en grande partie, les vols par effraction, de ſervir à faire reconnoître les voleurs, d'arrêter la communication du feu d'un appartement à l'autre.* Ces effets ſont ſurprenans ſans doute, on attribue néanmoins à la machine des propriétés plus ſurprenantes encore.

Un Particulier a conſtruit près de Leipſick une nouvelle voiture très-légere, qui peut être aiſément tirée par deux chevaux, quoique chargée pour trois. Elle ne coûte que 20 riſdales. Elle demande moins de ſoins que les voitures ordinaires. Un Seigneur du Pays s'en eſt ſervi dans un voyage de deux cens lieues, & l'a trouvée d'un uſage plus facile & plus commode. Le Bureau des Annonces de Leipſick en promet la deſcription, avec la permiſſion de l'Auteur qui ne met pas à prix les ſervices qu'il peut rendre au Public : nous la ferons connoître dès qu'elle ſera miſe au jour.